



## Le numérique responsable comme levier de la performance globale

### La protection des données personnelles selon le RGPD

La protection des données personnelles est une obligation définie par le Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) applicable à toutes les entreprises. En tant qu'entreprise publique de premier plan, SNCF est **exposée aux fuites de données personnelles de ses clients, de ses partenaires et de ses salariés.**

Pour assurer la sécurité de ces données personnelles, une politique globale sur la gouvernance des données est en place et animée par un DPO (Data Protection Officer).

SNCF assure notamment la transparence de ses traitements de données, non discriminants, une parfaite gestion des consentements clients, une maîtrise de l'exercice de droits des personnes concernées ainsi qu'un niveau adéquat de sécurité de ses systèmes d'information.

Un e-learning est proposé pour sensibiliser et former les salariés : **EMBARQUEZ À BORD DU RGPD EXPRESS !** Ce e-learning conçu par le Groupe SNCF a été lancé en février 2023.



*Se former au travers de cet e-learning, c'est permettre à chacun d'entre vous d'avoir connaissance des bonnes pratiques à adopter afin de répondre aux enjeux de conformité de l'entreprise.*

déclare François Nogué,  
DRH Groupe.

### La cybersécurité

La cybersécurité est un axe prioritaire de la stratégie numérique du Groupe SNCF. Dans ce cadre, la Direction Cybersécurité du Groupe met en œuvre des dispositifs de sensibilisation des agents pour les accompagner dans leur compréhension des risques cyber et dans les moyens d'y faire face.

Plusieurs outils sont proposés aux salariés :

- Un guide « Du bon usage des réseaux sociaux »,
- La charte de l'utilisateur des outils numériques,
- La sensibilisation du personnel aux risques « cybersécurité ».



Les 10 cybeRéflexes avec la  
FAMILLE CYBERFLEXE

# +89 000

agents ont été formés aux  
10 CybeRéflexes en 2023